

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2846

27 novembre 2008

### SOMMAIRE

Alter-Lux Sàrl .....	136563	Medinvest S.A. ....	136574
Asha S.A. ....	136565	MGM 1 S.à r.l. ....	136601
Babcock & Brown BBGP (Sweden) S.à.r.l. .....	136562	MVC (Metallurgical V.C.) S.A. ....	136573
Bima Investment S.A. ....	136572	ND Europe S.à r.l. ....	136608
Cared S.A. ....	136569	Optique Quaring Bonnevoie S.à r.l. ....	136568
Circadiet International S.A. ....	136597	Orient International S.à.r.l. ....	136575
Circle Printers Luxembourg II S.à r.l. ...	136587	Pacesalva Sàrl .....	136571
Distillerie Othon Schmitt S.à r.l. ....	136565	Pamir S.A. ....	136569
EIM Holding Luxembourg S.A. ....	136567	Panda Lux Sicav .....	136564
Elystar Holding S.A. ....	136570	Pulp Holding Luxembourg S.à r.l. ....	136572
Eminvest Europe S.à r.l. ....	136563	Ripli Holding S.A. ....	136608
Epsilon Investments S.A. ....	136562	RS Consultancy Sàrl .....	136563
Fabso S.à.r.l. ....	136570	Saes Getters International Luxembourg S.A. ....	136604
Flux Investments Luxembourg S.à r.l. ...	136562	Shanna S.A. ....	136606
Foruminvest Luxembourg S.à r.l. ....	136567	Sinvia S.à.r.l. ....	136571
Geralux S.à r.l. ....	136566	Slawka S.A. ....	136563
GLBH Holdings S.à.r.l. ....	136608	Tourism Investments and Consulting Holding S.A. ....	136565
G.M.T. Telecom S.à r.l. ....	136570	Tourism Investments and Consulting S.A. .....	136565
Hercules Investments S.à r.l. ....	136584	Tuscan S.A. ....	136569
HMS S.A. ....	136566	Twentyfourseven S.à r.l. ....	136567
Horeca Service S.à.r.l. ....	136574	Umberstone Financière S.A. ....	136571
Imprimerie Mil Schlimé Sàrl .....	136572	Unique IT GmbH .....	136572
Inteca S.A. ....	136566	Utia S.A. ....	136566
Inteca S.A. ....	136565	Vasikka S.A. ....	136564
Investors HoldCo S.à.r.l. ....	136568	www.casa.lu .....	136564
Kreuz S.A. ....	136562	XL Fruit S.à r.l. ....	136571
L'Escapade S.à r.l. ....	136569	Zonda S.A. ....	136570
LGIG CES S.à r.l. ....	136596		
MarchlewskiLux S.A. ....	136573		

**Babcock & Brown BBGP (Sweden) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 127.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le Notaire*

Référence de publication: 2008144565/206/13.

(080169619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Kreuz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 73.895.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 octobre 2008, acte n ° 571 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg  
*Notaire*

Référence de publication: 2008144567/208/14.

(080169192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Epsilon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 97.363.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008144547/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04534. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080169342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Flux Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 123.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.  
*Manager*  
Signatures

Référence de publication: 2008144967/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08678. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080170175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Alter-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 17, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 107.433.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145030/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03924. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Slawka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 108.917.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008145041/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05129. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Emivest Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 134.776.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008145043/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02671. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**RS Consultancy Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 102.322.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008145040/6390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03302. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**www.casa.lu, Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 36, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 68.462.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145034/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Vasikka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 68.379.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008145056/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05131. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Panda Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 131.326.

Der Verwaltungsrat der PANDA LUX SICAV nimmt zur Kenntnis, dass Herr Thorsten Schrieber mit Wirkung zum 15. August 2008 sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates niedergelegt hat.

Der Verwaltungsrat der PANDA LUX SICAV fasst in Anbetracht des Vorgenannten den nachfolgenden Beschluss:

In Einklang mit dem luxemburgischen Gesetz und der Satzung der PANDA LUX SICAV beschließen die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates, den vakanten Posten mit Wirkung vom 16. August 2008 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahre 2009 im Wege einer Kooptierung durch

Herrn Florian Bohnet

zu besetzen.

Der Verwaltungsrat setzt sich nun wie folgt zusammen:

Herr Stefan David Grün, Vorsitzender

Herr Dr. Ulrich Kaffarnik, stellv. Vorsitzender

Herr Faik Yargucu, Mitglied

Herr Johannes Weber, Mitglied

Frau Melinda Közegi, Mitglied

Herr Florian Bohnet, Mitglied

Alle Personen mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für PANDA LUX SICAV

DZ BANK International S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2008144893/1367/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Distillerie Othon Schmitt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 44, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 23.703.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008145036/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07799. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Asha S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 29.042.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008145058/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05122. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Inteca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 66.591.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2008145045/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04412. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Tourism Investments and Consulting S.A., Société Anonyme,  
(anc. Tourism Investments and Consulting Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 45.340.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

SG Audit SARL

Signature

Référence de publication: 2008145244/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05200. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Utia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 15.688.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145055/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05249. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**HMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 105.430.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008145057/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05116. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Inteca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 66.591.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2008145044/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04413. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Geralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1279 Luxembourg, 23, rue Général Omar N. Bradley.  
R.C.S. Luxembourg B 18.942.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

Pour compte de Geralux Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008145255/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05544. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**EIM Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 62.391.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008144544/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04545. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080169370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Foruminvest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 225.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 93.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008144557/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03548. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080169224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Twentyfourseven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 109.924.

*Resolution of an Extraordinary General Meeting by the Manager(s) of the Company,  
taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

Attendance List:

- Peter Engelberg (Modern Treuhand SA)

*Resolution*

The Manager(s) of the Company RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one other manager.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg.

*Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société,  
qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

Liste de présence:

- Peter Engelberg (Modem Treuhand SA)

*Résolution*

L'Assemblée Générale décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre associé.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg.

Référence de publication: 2008144818/1369/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08461. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

**Investors HoldCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 138.026.

—  
*Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société,  
qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

Liste de présence:

- Peter Engelberg (Modem Treuhand SA)

*Résolution*

L'Assemblée Générale décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132, Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre associé.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg.

*Resolution of an Extraordinary General Meeting by the Manager (s) of the Company,  
taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

Attendance List:

- Peter Engelberg (Modern Treuhand SA)

*Resolution*

The Manager (s) of the Company RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132, Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one other manager.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg.

Référence de publication: 2008144819/1369/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08459. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080170199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

**Optique Quaring Bonnevoie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 110, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 45.880.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la sàrl OPTIQUE QUARING BONNEVOIE du 29 octobre 2008 que Madame Patricia QUARING, épouse ZWALLY, demeurant à L-8844 Wolwelage, op Orkelsbour a cédé les 33 parts sociales qu'elle détenait dans la sàrl OPTIQUE QUARING BONNEVOIE à Monsieur Stéphane QUARING, demeurant à L-5835 Alzingen, 14, rue Hondsbreck.

En vertu de la cession de parts précitée, la nouvelle répartition des parts sociales se présente comme suit:

- Madame Ginette CESCO-RESIA, épouse feu Claude QUARING: 34 (trente-quatre) parts sociales.

- Madame Patricia QUARING: (33-33) = 0 (zéro) part sociale.

- Monsieur Stéphane QUARING: (33+33) = 66 (soixante-six) parts sociales.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

OPTIQUE QUARING BONNEVOIE sàrl

*Pour Maître Claude PAULY emp.*

43, rue Emilie Lavandier, L-1924 Luxembourg

*Avocat à la cour*

Maître Isabelle Ferand

Référence de publication: 2008144631/1553/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04860. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080170406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.



**L'Escapade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 20, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 20.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145074/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04643. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Pamir S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 39.047.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008145061/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05110. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**Tuscan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 104.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

48, blvd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008145227/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06202. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Cared S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.953.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

48, blvd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008145229/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06181. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Zonda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 104.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial  
48, blvd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008145228/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06194. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Elystar Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 108.842.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145301/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05394. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**G.M.T. Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach.  
R.C.S. Luxembourg B 75.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.M.T. TELECOM SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2008145263/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04500. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Fabso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 64.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FABSO SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2008145265/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04528. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Umberstone Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 63.418.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
UMBERSTONE FINANCIERE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008145270/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06142. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**XL Fruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle de Grasbusch.  
R.C.S. Luxembourg B 132.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XL FRUIT SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008145267/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04606. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Sinvia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.509.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145307/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Pacesalva Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Dr Klein.  
R.C.S. Luxembourg B 99.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PACESALVA SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008145261/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04503. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Bima Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.270.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
BIMA INVESTMENT S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008145274/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06150. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Unique IT GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7790 Bissen, 11, rue Jean Tautges.  
R.C.S. Luxembourg B 121.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *UNIQUE IT SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2008145268/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04604. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Pulp Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 123.088.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145310/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Imprimerie Mil Schlimé Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 38.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *IMPRIMERIE MIL SCHLIME SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2008145258/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04582. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**MarchlewskiLux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 137.104.

*Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008*

Attendance List:

Peter Engelberg, Président  
Gilles Wecker

*Resolution*

The Board of Directors resolved to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L- 2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed as above

Peter Engelberg / Gilles Wecker  
Président / -

*Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008*

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président  
Gilles Wecker

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pour signataires

Peter Engelberg / Gilles Wecker  
Président / -

Référence de publication: 2008144803/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08446. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

**MVC (Metallurgical V.C.) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 93.042.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la société qui s'est tenue le 20 octobre 2008 à 11.00 heures*

L'assemblée générale décide de nommer nouveau commissaire aux comptes Monsieur Julien Nicaud, employé privé, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg en remplacement de la société Pri-cewatherhouseCoopers Sàrl, avec adresse 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour copie conforme

*Pour le conseil d'administration*

Mauro Rezzonico / Ursula Geiser  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008144854/9125/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

**Medinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 115.727.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145311/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

**Horeca Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4380 Ehlerange, 101, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 108.791.

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jorge Manuel MORAIS GONCALVES REGO, gérant administratif, demeurant à L-3850 Schifflange, 77, avenue de la Libération,

2. et Madame Sameire DA LUZ, aide sociale familiale, demeurant à F-57300 Mondelange, 6 Impasse du Boulodrone,

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur Jorge Manuel MORAIS GONCALVES REGO, prédit, de cinquante parts sociales (50), et Madame Saemeire DA LUZ, prédite, de cinquante parts sociales (50), de la société à responsabilité limitée HORECA SERVICE S.à.r.l., avec siège social à L-4106 Esch-sur-Alzette, 23, rue de l'Eglise, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1179 en date du 10 novembre 2005.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à Ehlerange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège est établi à Ehlerange (Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-4380 Ehlerange, 101, rue d'Esch.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EUROS (600,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Morais Goncalves Rego; Da Luz; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12673. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008145559/203/42.

(080171011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

**Orient International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 139.836.

In the year two thousand eight, on the first of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ORIENT INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, incorporated by deed enacted on June 24, 2008, RCS Luxembourg number B 139.836 and which has been amended for the last time by deed enacted on July 25, 2008.

The meeting is opened at 9 o'clock am, with Mrs Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1.- Decision to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares and Class E preferred shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

2.- Decision to convert the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

3.- Decision to increase the corporate capital by an amount of 1,262,500.-EUR (one million two hundred sixty-two thousand five hundred euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 1,275,000.-EUR (one million two hundred seventy-five thousand euros) by the issue of 1,262,500 (one million two hundred sixty-two thousand five hundred) new shares having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

4.- Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

*First resolution:*

The shareholders unanimously decide to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares and Class E preferred shares, all with a par value of 1.- EUR (one euro).

*Second resolution:*

The shareholders unanimously decide to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

*Third resolution:*

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 1,262,500.-EUR (one million two hundred sixty-two thousand five hundred euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 1,275,000.-EUR (one million two hundred seventy-five thousand euros) by the issuance of:

- 72,500 (seventy-two thousand five hundred) ordinary shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, without any share premium, by contribution in cash;
- 238,000 (two hundred thirty-eight thousand) redeemable Class A preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, without any share premium, by contribution in cash;
- 238,000 (two hundred thirty-eight thousand) redeemable Class B preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value without any share premium, by contribution in cash;
- 238,000 (two hundred thirty-eight thousand) redeemable Class C preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at par value without any share premium, by contribution in cash;

- 238,000 (two hundred thirty-eight thousand) redeemable Class D preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value without any share premium, by contribution in cash;

- 238,000 (two hundred thirty-eight thousand) redeemable Class E preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value without any share premium, by contribution in cash;

The shareholders unanimously resolve to accept the subscription of the new shares by:

Subscriber	Ordinary shares	Redeemable Class A preferred shares	Redeemable Class B preferred shares	Redeemable Class C preferred shares	Redeemable Class D preferred shares	Redeemable Class E preferred shares
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	18,000	59,151	59,151	59,151	59,151	59,151
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	21,753	71,407	71,407	71,407	71,407	71,407
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	19,938	65,276	65,276	65,276	65,276	65,276
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	12,809	42,166	42,166	42,166	42,166	42,166
TOTAL . . . . .	72,500	238,000	238,000	238,000	238,000	238,000

*Intervention - Subscription - Payment*

Therefore has intervened INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED whose registered office is situated at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RA, acting in its capacity as General Partner of Industri Kapital 2004 GP LP, acting in its capacity as General Partner of Industri Kapital 2004 Limited Partnerships I-IV, all governed under the Law of England and Wales, here represented by Mrs Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Ordinary Shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	18,000	18,000.-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	21,753	21,753.-
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	19,938	19,938.-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	12,809	12,809.-
TOTAL . . . . .	72,500	72,500.-

Redeemable Class A preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	59,151	59,151.-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	71,407	71,407.-
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	65,276	65,276.-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	42,166	42,166.-
TOTAL . . . . .	238,000	238,000.-

Redeemable Class B preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	59,151	59,151.-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	71,407	71,407.-
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	65,276	65,276.-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	42,166	42,166.-
TOTAL . . . . .	238,000	238,000.-

Redeemable Class C preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	59,151	59,151.-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	71,407	71,407.-



Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	65,276	65,276.-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	42,166	42,166.-
TOTAL . . . . .	238,000	238,000.-

Redeemable Class D preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	59,151	59,151.-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	71,407	71,407.-
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	65,276	65,276.-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	42,166	42,166.-
TOTAL . . . . .	238,000	238,000.-

Redeemable Class E preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	59,151	59,151.-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	71,407	71,407.-
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	65,276	65,276.-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	42,166	42,166.-
TOTAL . . . . .	238,000	238,000.-

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 1,262,500.-EUR (one million two hundred sixty-two thousand five hundred euros), as was certified to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 8.**

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 1,275,000.-EUR (one million two hundred seventy-five thousand euros) represented by 85,000 (eighty-five thousand) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and 238,000 (two hundred thirty-eight thousand) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 238,000 (two hundred thirty-eight thousand) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 238,000 (two hundred thirty-eight thousand) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 238,000 (two hundred thirty-eight thousand) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 238,000 (two hundred thirty-eight thousand) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), representing a total of 1,275,000 (one million two hundred seventy-five thousand) shares of a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2009 Interim Accounts (the «Class A Period»);

- The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2010 Interim Accounts (the «Class B Period»);

- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2011 Interim Accounts (the «Class C Period»);

- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2012 Interim Accounts (the «Class D Period»);

- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2013 Interim Accounts (the «Class E Period»);

8.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class E Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 8.2.3 shall come in the order of Class A to Class E (to the extent not previously repurchased and cancelled).

8.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

Any amendments to the present article 8.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

### 8.3 - Share premium

Any available share premium shall be distributable.

### 8.4 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 16 of these articles of association and within the limits provided for by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### 8.5 - Transfer, Acquisition and Subscription to Shares

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold shares in one or more of the Company's classes of shares without holding the same proportion of shares in all other existing classes of the Company's shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the law of 10 August 1915 and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, shares may be freely transferred to the extent that each transferring shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of shares held. For the avoidance of doubt, a sale of shares by a shareholder of one class of shares triggers a sale of shares, in the same proportion, of any other class of shares held.

### 8.6 - Voting rights - Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his share holding. Save as provided in the present article 8, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

### 8.7 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 8.8 - Definitions

**Available Cash:** means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

**Available Cash per Share:** means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

**Cancellation Value per Share:** means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

**Class A Interim 2009 Accounts:** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

**Class B Interim 2010 Accounts:** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

**Class C Interim 2011 Accounts:** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

**Class D Interim 2012 Accounts:** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

**Class E Interim 2013 Accounts:** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

**Class Period:** means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period.

**Available Amount:** means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits (i) less the results of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive (ii) less any freely distributable reserves and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

**Interim Accounts:** means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

**Interim Account Date:** means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

8.9. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not to be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately ten thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.30 o'clock am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ORIENT INTERNATIONAL S.A R.L ayant son siège social à L-1445, Strassen, 1A, rue Thomas Edison, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 24 juin 2008, publié au RCS Luxembourg B numéro 139.836, ayant été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu le 25 juillet 2008.

La séance est ouverte à 9 heures à Luxembourg et présidée par M<sup>e</sup> Catherine Dessoï, avocat à la Cour, demeurant à L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Décision de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, des parts sociales privilégiées de classe B, des parts sociales privilégiées de classe C, des parts sociales privilégiées de classe D et des parts sociales privilégiées de classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

2.- Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

3.- Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.262.500,-EUR (un million deux cent soixante-deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 1,275,000,-EUR (un million deux cent soixante-quinze mille euros) par l'émission de 1.262.500 (un million deux cent soixante-deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire-Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4.- Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, des parts sociales privilégiées de classe B, des parts sociales privilégiées de classe C, des parts sociales privilégiées de classe D et des parts sociales privilégiées de classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.262.500,-EUR (un million deux cent soixante-deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 1,275,000,-EUR (un million deux cent soixante-quinze mille euros) par l'émission de:

- 72.500 (soixante-douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission

- 238.000 (deux cent trente-huit mille) parts sociales rachetables privilégiées de classe A d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 238.000 (deux cent trente-huit mille) parts sociales rachetables privilégiées de classe B d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 238.000 (deux cent trente-huit mille) parts sociales rachetables privilégiées de classe C d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 238.000 (deux cent trente-huit mille) parts sociales rachetables privilégiées de classe D d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 238.000 (deux cent trente-huit mille) parts sociales rachetables privilégiées de classe E d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 1.262.500 (un million deux cent soixante-deux mille cinq cents) nouvelles parts sociales:

Souscripteur	Parts sociales ordinaires	Parts sociales rachetables de classe A	Parts sociales rachetables de classe B	Parts sociales rachetables de classe C	Parts sociales rachetables de classe D	Parts sociales rachetables de classe E
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	18.000	59.151	59.151	59.151	59.151	59,151
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	21.753	71.407	71.407	71.407	71.407	71,407
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	19.938	65.276	65.276	65.276	65.276	65,276
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	12.809	42.166	42.166	42.166	42.166	42,166
TOTAL . . . . .	72.500	238.000	238.000	238.000	238.000	238,000

*Intervention - Souscription - Paiement*

Industri Kapital 2004 Limited Partnership I, Industri Kapital 2004 Limited Partnership II, Industri Kapital 2004 Limited Partnership III, Industri Kapital 2004 Limited Partnership IV, représentés par INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED agissant en sa qualité de "general partner" de Industri Kapital 2004 GP LP, agissant en sa qualité de "general partner" de Industri Kapital 2004 Limited Partnerships I-IV, ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

Tous représentés ci-après par Catherine Dessoï, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, ont déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales ordinaires:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	18,000	18,000.-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	21,753	21,753.-

Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	19,938	19,938,-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	12,809	12,809,-
TOTAL . . . . .	72,500	72,500,-

## Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	59.151	59.151,-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	71.407	71.407,-
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	65.276	65.276,-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	42.166	42.166,-
TOTAL . . . . .	238.000	238.000,-

## Parts sociales rachetables de classe B:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	59.151	59.151,-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	71.407	71.407,-
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	65.276	65.276,-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	42.166	42.166,-
TOTAL . . . . .	238.000	238.000,-

## Parts sociales rachetables de classe C:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	59.151	59.151,-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	71.407	71.407,-
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	65.276	65.276,-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	42.166	42.166,-
TOTAL . . . . .	238.000	238.000,-

## Parts sociales rachetables de classe D:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	59.151	59.151,-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	71.407	71.407,-
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	65.276	65.276,-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	42.166	42.166,-
TOTAL . . . . .	238.000	238.000,-

## Parts sociales rachetables de classe E:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I . . . . .	59.151	59.151,-
Industri Kapital 2004 LP II . . . . .	71.407	71.407,-
Industri Kapital 2004 LP III . . . . .	65.276	65.276,-
Industri Kapital 2004 LP IV . . . . .	42.166	42.166,-
TOTAL . . . . .	238.000	238.000,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme 1,262,500.-EUR (un million deux cent soixante-deux mille cinq cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

##### « Art. 8.

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 1,275,000,-EUR (un million deux cent soixante-quinze mille euros) représenté par 85.000 (quatre-vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et 238.000 (deux cent trente-huit mille) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 238.000 (deux cent trente-huit mille) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 238.000 (deux cent trente-huit mille) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 238.000 (deux cent trente-huit mille) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), 238.000 (deux cent trente-huit mille) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant un total de 1,275,000 (un million deux cent soixante-quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

##### 8.2-Rachat

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) Classe(s).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant partie des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe est soumise conformément au présent article:

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2009 de Classe A (la «Période de Classe A»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de la Classe B (la «Période de Classe B»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de la Classe C (la «Période de Classe C»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe D (la «Période de Classe D»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe E (la «Période de Classe E»);

8.2.4 - Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe E, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 8.2.3., se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe E (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

8.2.5 - Dans le cas du rachat d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que lorsque le Montant d'Annu-

lation par Part Sociale excède le Cash Disponible par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Cash Disponible par Part Sociale.

Toute modification au présent article 8.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

### 8.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

### 8.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 16 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### 8.5 - Vente, Acquisition, et souscription des parts sociales

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des parts sociales dans toutes les classes de parts sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire de parts sociales ne peut détenir des parts sociales dans une ou plusieurs classes de parts sociales sans détenir la même proportion de parts sociales dans toutes les classes de parts sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les actionnaires de la Société, les parts sociales sont librement transmissibles sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de parts sociales dans chaque classe de parts sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de parts sociales, par un actionnaire d'une certaine classe de parts sociales, déclenche la vente de parts sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de parts sociales détenues.

### 8.6.- Droits de vote - Distributions

Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque détenteur de parts sociales a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Sauf ce qui est prévu au présent article 8, chaque part sociale aura un rang pari passu équivalent à toute autre part sociale et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

### 8.7 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 8.8 - Définitions

**Cash Disponible:** signifie les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance qui, selon l'opinion du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme, MOINS tout passif ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

**Cash Disponible par Part Sociale:** Signifie, à propos d'une Classe de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

**Comptes Intérimaires 2009 de Classe A** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

**Comptes Intérimaires 2010 de Classe B** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

**Comptes Intérimaires 2011 de Classe C** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

**Comptes Intérimaires 2012 de Classe D** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

**Comptes Intérimaires 2013 de Classe E** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

**Période de la Classe** signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D et Période de la Classe E.

**Montant d'Annulation par Part Sociale:** signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

**Montant Disponible** signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive (ii) moins toute réserve librement distribuable et (iii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)

**Comptes Intérimaires** signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

**Date des Comptes Intérimaires** signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

8.9.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40140. — Reçu six mille trois cent douze euros cinquante cents à 0,5%= 6.312,50.- €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008144773/211/526.

(080170366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

**Hercules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.558.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of November,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

Hercules Incorporated, an American company, having its registered office at 1313 North Market Street, Wilmington, Delaware, United States of America,

in its capacity of sole shareholder of Hercules Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg on 29 June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company) under number 702 of 21 September 1999, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of 29 March 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 626 of 17 June 2004,

as such here represented by M<sup>e</sup> Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 October 2008 in Wilmington, Delaware, United States of America.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Hercules Incorporated is the sole shareholder of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at fifty million euro (EUR 50,000,000) divided into five hundred thousand (500,000) shares of hundred euro (EUR 100) each;

III. the sole shareholder has taken the following resolutions:



#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to amend article three (3) of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"3.1 The purpose of the Company is the acquisition of interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other interests, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object".

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article ten (10) of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"The Company is managed by a board of managers divided into two different classes, the Type A managers, and the Type B managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed ad nutum".

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend the French translation of article ten (10) of the articles of association of the Company in order to have a concordance between the English and French translations. So that the French translation of article 10 shall henceforth read as follows:

"La société est gérée par un ou plusieurs gérants divisés en deux catégories, les gérants de type A et les gérants de type B. Les gérants sont nommés par résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans raison).

Dans les relations avec le tiers, les gérants auront tout pouvoir et opération d'agir au nom et pour compte de la société pour effectuer et signer toutes actions conformes à l'objet social (par signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B) pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou Statuts seront de la compétence du gérant ou en cas de pluralité, du conseil de gérance.

La société sera liée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leurs mandats.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés ou par voie de circulaire.

Les réunions du conseil auront lieu à Luxembourg (ou en tout autre endroit autorisé par la loi), ou si nécessaire pourront être tenues par d'autres moyens tels que le téléphone, ou tout autre moyen de communication électronique permettant à des personnes de communiquer simultanément et instantanément."

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-)

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinq jour du mois de novembre.

Par ci-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Hercules Incorporated, dont le siège social est situé 1313, North Market Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

en sa qualité d'associé unique de Hercules Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte de Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, le 29 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 702 du 21 septembre 1999 (la Société), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du 29 mars 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 626 du 17 juin 2004,

en tant que telle ici représentée par M<sup>e</sup> Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 octobre 2008 à Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Hercules Incorporated est le seul associé de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales de cent euros (EUR 100) chacune;

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article trois (3) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social».

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article dix (10) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est gérée par un ou plusieurs gérants divisés en deux catégories, les gérants de type A et les gérants de type B. Les gérants sont nommés par résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans raison).»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier la traduction française de l'article dix (10) des statuts de la Société de façon à faire concorder les traductions anglaise et française de cet article. En conséquence, la version française de l'article dix aura désormais la teneur suivante:

«La société est gérée par un ou plusieurs gérants divisés en deux catégories, les gérants de type A et les gérants de type B. Les gérants sont nommés par résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans raison).

Dans les relations avec le tiers, les gérants auront tout pouvoir et opération d'agir au nom et pour compte de la société pour effectuer et signer toutes actions conformes à l'objet social (par signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B) pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou Statuts seront de la compétence du gérant ou en cas de pluralité, du conseil de gérance.

La société sera liée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents de ad hoc.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leurs mandats.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés ou par voie de circulaire.

Les réunions du conseil auront lieu à Luxembourg (ou en tout autre endroit autorisé par la loi), ou si nécessaire pourront être tenues par d'autres moyens tels que le téléphone, ou tout autre moyen de communication électronique permettant à des personnes de communiquer simultanément et instantanément.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire

Signé: C. Opitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 novembre 2008, LAC/2008/45199. — Reçu douze euros € 12.-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008144353/5770/176.

(080169193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

### **Circle Printers Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 142.915.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of November.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Circle Printers Luxembourg S.A., a joint stock company established in Luxembourg, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 70986, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies established on November 10th, 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

## Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

**Art. 1. Form.** The Company is a private limited liability company (hereafter the "Company"), which is governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is composed of one single shareholder. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company has the name of "Circle Printers Luxembourg II S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The Managers need not to be Shareholders.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected Manager(s) is disregarded.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or any other means of written communication as his proxy another person who needs not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, the general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholder(s).

The excess is distributed among the Shareholder(s). However, the Shareholder(s) may decide, at the majority of vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

#### *Subscription - Payment*

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, have been subscribed by Circle Printers Luxembourg S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the presently stated shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (€ 1.700.-).

#### *Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of Managers at five (5).

2. Appoint the following as:

- Category A Managers:

\* Mr. Michel Guichard, born on February 7, 1965, in Provins, France, with address at Goudplevier 5, NL-1191 VP Ouderkerk aan de Amstel, the Netherlands;

\* Mr. Hendrikus van den Hombergh, born on February 3, 1957, in Grubbenvorst, the Netherlands, with address at Hertenroep 10, 4847 DC Teteringen, the Netherlands;

\* Mr. Willem de Pundert, born on July 3, 1957 in Hoedekenskerke, the Netherlands, with address at Herstraat 61, 5961 GH Horst, the Netherlands;

\* Mr. Cornelis Lenselink, born on September 8, 1956, in Middelburg, the Netherlands, with address at Jan Tooropstraat 13, 4907 PB Oosterhout, the Netherlands.

- Category B Manager:

\* Ms. Amelberga de Ryck, born on April 21, 1956, in Temse, Belgium, with address at Cité de Riedgen 16, L-8071 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Circle Printers Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.986, représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 10 novembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** La société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte actuellement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ci-après «l'Associé». Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Circle Printers Luxembourg II S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.



L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les Gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront et il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des Gérant(s) concerné(s) pour la détermination du quorum.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et délibérer.

Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité - Indemnisation.** Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par tout autre moyen de communication, un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, l'assemblée générale adoptera toutes décisions à la majorité simple des voix exprimées, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs ou irréguliers ne peuvent être ajoutés aux voix émises.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

136596

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

*Souscription - Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ont été souscrites par Circle Printers Luxembourg S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire à environ mille sept cents Euros (€ 1.700.-).

*Décision de l'associé unique*

L'associée unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à cinq (5).

2. Nommer les personnes suivantes:

En tant que Gérants de catégorie A:

- M. Michel Guichard, né le 7 février 1965 à Provins, France, résidant Goudplevier 5, NL-1191 VP Ouderkerk aan de Amstel, Pays-Bas;

- M. Hendrikus van den Hombergh, né le 3 février 1957 à Grubbenvorst, Pays-Bas, résidant Hertenoep 10, 4847 DC Teteringen, Pays-Bas;

- M. Willem de Pundert, né le 3 juillet 1957 à Hoedekenskerke, Pays-Bas, résidant Herstraat 61, 5961 GH Horst, Pays-Bas;

- M. Cornelis Lenselink, né le 8 September 1956 à Middelburg, Pays-Bas, résidant Jan Tooropstraat 13, 4907 PB Oosterhout, Pays-Bas.

- Nommer la personne suivante:

En tant que Gérant de catégorie B:

- Mme. Amelberga De Ryck, née le 21 avril 1956, à Temse, Belgique, résidant Cité de Riedgen 16, L-8071 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. La durée du mandat des Gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 novembre 2008. Relation: ECH/2008/1500. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

12.500.- à 0,5% = 62,50.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 novembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008145134/201/505.

(080171046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

**LGIG CES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008145224/239/12.

(080170851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

**Circadiet International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 142.916.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre novembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU

1. Monsieur Thierry FROISSART, docteur en médecine, élisant domicile à 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

ici représenté par Madame Corinne WEBER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 octobre 2008, et

2. Monsieur Gérard GONTIER, docteur en médecine, élisant domicile au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

ici représenté par Madame Corinne WEBER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 octobre 2008, et

3. Monsieur Pierre GERMAIN, retraité, né à Paris (France) le 29 mars 1943, demeurant professionnellement au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

et

4. Monsieur Pascal BIGNOLAIS, gérant de sociétés, né à Saint Germain en Laye (France) le 18 août 1967, demeurant professionnellement au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:

"Circadiet International S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services administratifs, le conseil, la conception, le développement et la distribution de compléments nutritionnels, de produits hyper protéines, de produits cosmétiques et de produits génériques en médicaments ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Si un actionnaire désire disposer d'une ou de plusieurs de ses actions, il les offrira d'abord aux autres actionnaires et notifiera aux autres actionnaires et au conseil d'administration, par lettre recommandée, le nombre des actions, le prix auquel il désire les aliéner, le nom et l'adresse du tiers acquéreur.

Le conseil d'administration notifiera dans les plus brefs délais le contenu de la lettre aux autres actionnaires.

Endéans le mois suivant la notification du conseil d'administration, chaque actionnaire peut informer le conseil d'administration qu'il souhaite acheter les actions mises en vente au prix spécifié.

Dans cette hypothèse, l'actionnaire offrant sera dans l'obligation de transférer toutes les actions offertes aux actionnaires qui désirent les acheter et ces derniers seront dans l'obligation d'acheter toutes ces actions en proportion avec les parts détenues par chacun des actionnaires, contre paiement du prix demandé.

Si les actionnaires ne sont pas disposés à acheter toutes les actions aux conditions spécifiées dans cet article, l'actionnaire offrant sera libre de transférer ces actions aux tiers acquéreurs.

Si un ou plusieurs actionnaires déclare sa volonté d'acheter comme stipulé ci-avant, les actions seront en premier lieu allouées aux actionnaires autant que possible en proportion avec les parts détenues par chacun des actionnaires, tandis que si et aussi longtemps qu'une attribution ne pourra pas être faite sur cette base, elle sera déterminée par tirage au sort.

Les conditions accessoires de la vente (délai de paiement, de consignation) devront être les mêmes que celles convenues avec les tiers acquéreurs.

Si aucun des actionnaires n'a exercé le droit d'acheter durant la période établie, l'actionnaire offrant sera libre durant trois mois de transférer ces actions au prix demandé par lui aux tiers acquéreurs.

Lorsque suite à la mort d'un actionnaire, ou suite à un legs, à une indivision ou suite à toute cause autre qu'une convention entre vifs, la propriété d'une action est passée à une ou plusieurs personnes juridiquement capables, le nouveau propriétaire, quelque soit sa qualité devra informer le conseil d'administration en écrivant endéans les six mois et devra offrir les actions en vente ainsi que prévu par le présent article et les stipulations de cet article seront appliquées autant que possible. Toutefois, si les actionnaires manquent d'exercer leur droit d'acheter à un tel point que toutes les actions ne sont pas achetées, l'offrant sera habilité à garder les actions.

**Art. 4.** Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, convertibles ou non, subordonnés ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autres, au choix du souscripteur, sous quelque dénomination que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligation, convertibles ou non, subordonnés ou non, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Si les obligations sont nominatives, un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

## **Titre II: Administration, surveillance**

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Exceptionnellement, la ou les première(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) sera (seront) délégué la gestion journalière de la société, pourra (pourront), le cas échéant, être nommée (s) par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule (par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué).

**Art. 9.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 11.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à dix-sept heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, dissolution**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille huit.

2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Thierry FROISSART, prénommé, dix actions . . . . .	10
2.- Monsieur Gérard GONTIER, prénommé, cinq actions . . . . .	5
3.- Monsieur Pierre GERMAIN, prénommé, vingt cinq actions . . . . .	25
4.- Monsieur Pascal BIGNOLAIS, prénommé, soixante actions . . . . .	60
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 1.600).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil d'administration:
  - a) Monsieur Pierre GERMAIN, prénommé,
  - b) Monsieur Pascal BIGNOLAIS, prénommé,
  - c) Madame Nelly NOEL, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette le 26 octobre 1946, demeurant à 121, rue du Rollingergrund à L-2440 Luxembourg,
  - d) Monsieur Werner SAS, administrateur de sociétés, né à Weidenau (Belgique) le 24 janvier 1952, résident à 16, rue David Van Bever à B-1150 Woluwe Saint Pierre.
3. L'assemblée, faisant usage de la faculté lui étant reconnue par l'article sept des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014, Monsieur Werner SAS, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.
4. Est nommée commissaire aux comptes:
 

"Fidu-Concept S.à.r.l", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.136.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille quatorze (2014).
6. L'adresse du siège social de la société est établie à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
7. Il a été décidé que pour toutes sorties de fonds supérieures à VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000) la société est engagée par la signature de Madame Nelly NOEL, conjointement avec un autre administrateur. Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Weber, P. Germain, P. Bignolais, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2008. LAC/2008/44839. Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008145135/220/211.

(080171050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

**MGM 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.549.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of the month of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niedervanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

German Retail Fundco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.686, hereby represented by Mr. Paul Witte, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of MGM 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.549, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 22 June 2006 under the denomination HBI Nissanstrasse S.à r.l., published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1663 dated 2 September 2006 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended by a deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 30 April 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1465 dated 13 June 2008, in particular the Company's denomination has been changed from HBI Nissanstrasse S.à r.l. into MGM 1 S.à r.l.

IV. The Company's Articles have further been amended, in particular the capital has been increased from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 26 June 2008 which has not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

V. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's share capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) represented by two hundred seventy (270) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each to fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-) represented by two hundred ninety (290) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each;

2. To issue, with a total share premium of fifty-one thousand one hundred forty-three euro (EUR 51,143.-), twenty (20) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase;

3. To accept the subscription of twenty (20) newly issued shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each by German Retail Fundco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.686 ("German Retail Fundco") by a contribution in cash with payment of a total share premium of fifty-one thousand one hundred forty-three euro (EUR 51,143.-) and to allocate such shares to German Retail Fundco;

4. To amend article 5.1 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3); and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) represented by two hundred seventy (270) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each to fourteen thousand

five hundred euro (EUR 14,500.-) represented by two hundred ninety (290) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders RESOLVES to issue, with a total share premium of fifty-one thousand one hundred forty-three euro (EUR 51,143.-), twenty (20) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholders resolving on the proposed share capital increase.

#### *Subscription / Payment*

There now appeared, Mr. Paul Witte, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of German Retail Fundco, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of German Retail Fundco, prenamed, to twenty (20) newly issued shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of one thousand euro (EUR 1,000.-) with payment of a total share premium of fifty-one thousand one hundred forty-three euro (EUR 51,143.-) the total amount being paid by German Retail Fundco amounting to fifty-two thousand one hundred forty-three euro (EUR 52,143.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of fifty-two thousand one hundred forty-three euro (EUR 52,143.-) proof of which is given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders RESOLVES to amend the first sentence of article 5.1. of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **5.1. (first sentence).** The corporate capital is fixed at fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-), represented by two hundred ninety (290) shares of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»)."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

German Retail Fundco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.686,

ici représentée par Monsieur Paul Witte, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est la seule associée de MGM 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.549, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juin 2006 sous le nom de HBI Nissanstrasse S.à r.l., publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1663 le 2 septembre 2006 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 30 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1465 du 13 juin 2008, en particulier le nom de la Société a été changé de HBI Nissanstrasse S. à r.l. en MGM 1 S.à r.l.

IV. Les Statuts ont à nouveau été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 26 juin 2008 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en particulier le capital social a été augmenté de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-).

V. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000.-) pour le porter de son montant actuel de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500.-) représenté par deux cent soixante-dix (270) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, à quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500.-) représenté par deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune;

2. Emission, avec une prime d'émission totale de cinquante-et-un mille cent quarante-trois euros (EUR 51.143.-), de vingt (20) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation du capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de vingt (20) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune par German Retail Fundco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.686 («German Retail Fundco»), par un apport en numéraire avec paiement d'une prime d'émission totale de cinquante-et-un mille cent quarante-trois euros (EUR 51.143.-), et allocation de ces parts sociales à German Retail Fundco;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3); et

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000.-) pour le porter de son montant actuel de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500.-) représenté par deux cent soixante-dix (270) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, à quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500.-) représenté par deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de cinquante-et-un mille cent quarante-trois euros (EUR 51.143.-), vingt (20) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

*Souscription / Paiement*

Ensuite a comparu Monsieur Paul Witte, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de German Retail Fundco, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de German Retail Fundco, susmentionnée, à vingt (20) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire de mille euros (EUR 1.000.-) avec paiement d'une prime d'émission totale de cinquante-et-un mille cent quarante-trois euros (EUR 51.143.-), le montant total payé par German Retail Fundco s'élevant à cinquante-deux mille cent quarante-trois euros (EUR 52.143.-).

Le comparant déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de cinquante-deux mille cent quarante-trois euros (EUR 52.143.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés DECIDE de modifier la première phrase de l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1. (première phrase).** Le capital social souscrit est fixé à quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500.-), représenté par deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune."

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000.-).

Le présent acte notarié a été rédigé à Senningerberg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Witte, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 juin 2008, LAC/2008/29583. — Reçu à 0,50%: deux cent soixante euros soixante-deux cents (€ 260,72).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008144341/202/177.

(080169285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Saes Getters International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 55.526.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 55.526, constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 17 juin 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 24.017.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C du 26 avril 2005 numéro 380.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giulio CANALE, Entrepreneur, demeurant à Milan, Italie, via Telesio Bernardino n.12,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 - Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco VALCAMONICA, Trésorier de groupe, demeurant professionnellement à Lainate, Italie, Viale Italia, 77.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

L- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre de jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 20.000.036,-(vingt millions trente-six Euros) de manière à le porter de son montant actuel EUR 11.312.777 (onze millions trois cent douze mille sept cent soixante-dix-sept Euros), représenté par 2.308.730 (deux millions trois cent huit mille sept cent trente) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action à EUR 31.312.813,- (trente-et un millions trois cent douze mille huit cent treize Euros) par l'émission de 4.081.640 (quatre millions quatre-vingt-un mille six cent quarante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation pour autant que de besoin par un (des) actionnaire(s) existant(s) à son (leur) droit préférentiel de souscription;

3. Souscription par l'actionnaire majoritaire des actions nouvelles et libération en espèces à hauteur de 100 %.

4. Instauration d'un capital autorisé suivant lequel le conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant de EUR 36.312.773 (trente-six millions trois cent douze mille sept cent soixante-treize Euros) et dans ce cadre à supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.312.813 (trente-et-un millions trois cent douze mille huit cent treize Euros) représenté par 6.390.370 (six millions trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action. Le conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant de EUR 36.312.773 (trente-six millions trois cent douze mille sept cent soixante-treize Euros). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à

émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans. De même, le conseil d'administration de la société est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration de la société déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration de la société a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts. La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions».

#### 6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social à savoir 2.308.730 (deux millions trois cent huit mille sept cent trente) actions sans désignation de valeur nominale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de EUR 20.000.036 (vingt millions trente-six Euros) de manière à le porter de son montant actuel EUR 11.312.777 (onze millions trois cent douze mille sept cent soixante-dix-sept Euros), représenté par 2.308.730 (deux millions trois cent huit mille sept cent trente) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action à EUR 31.312.813 (trente-et-un millions trois cent douze mille huit cent treize Euros) par l'émission de 4.081.640 (quatre millions quatre-vingt-un mille six cent quarante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Renonciation au droit préférentiel de souscription est donnée par l'actionnaire minoritaire, représenté par Monsieur Marco VALCAMONICA, prénommé, en vertu d'une procuration annexée au présent acte comme mentionné ci-avant.

Toutes les nouvelles actions sont ainsi souscrites à l'instant par l'actionnaire majoritaire SAES GETTERS SpA, ayant son siège social à Lainate, Italie, Viale Italia, 77, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Milan, Italie sous le numéro 317232, ici représentée par un de ses administrateurs délégués, Monsieur Giulio CANALE, prénommé, qui déclare souscrire 4.081.640 (quatre millions quatre-vingt-un mille six cent quarante) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en espèces s'élevant à EUR 20.000.036,- (vingt millions trente-six Euros).

Toutes les actions sont libérées intégralement en espèces de sorte que le montant de EUR 20.000.036 (vingt millions trente-six Euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité d'instaurer un capital autorisé suivant lequel le conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant de EUR 36.312.773 (trente-six millions trois cent douze mille sept cent soixante-treize Euros) et dans ce cadre à supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.312.813 (trente-et-un millions trois cent douze mille huit cent treize Euros) représenté par 6.390.370 (six millions trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale et avec un pair comptable de EUR 4,90 par action.

Le conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant de EUR 36.312.773 (trente-six millions trois cent douze mille sept cent soixante-treize Euros). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration de la société est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration de la société déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration de la société a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cent six mille euros (EUR 106.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guilio Canale, Salvatore Desiderio, Marco Valcamonica, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1<sup>er</sup> août 2008. LAC/2008/32195. — Reçu à 0.50 %: cent mille euros dix-huit cents (€100000,18).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008144339/202/147.

(080169188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

#### **Shanna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.704.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SHANNA S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.704, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 357 du 17 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 711 du 21 mars 2008,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laetitia CARIAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Eric MAGRINI, Monsieur Philippe TOUSSAINT, président du conseil d'administration et Monsieur Rémi CHEVALIER et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - CARIAUX - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 novembre 2008. Relation GRE/2008/4427. - Reçu Douze euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008144355/231/65.

(080169857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.697.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Par résolutions prises en date du 10 septembre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Iqbal Kapadwala, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

- nomination de Paul Wilson, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G OPW Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008144897/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

**GLBH Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.269.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

*GLBH Holdings S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008145305/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06102. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

**Ripli Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.724.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

*Ripli Holding S.A.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008145306/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06104. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---